

## Ouverture des rencontres Unadréo

Jean-Luc Nespoulous, professeur émérite, département des sciences du langage, université de Toulouse Le Mirail  
Membre senior honoraire de l'institut universitaire de France,  
Président honoraire de la société de neuropsychologie de langue française

*Lors des rencontres Unadréo de décembre 2013, Jean-Luc Nespoulous, professeur émérite en sciences du langage à l'Université de Toulouse-Le Mirail, fondateur, en 1990, du laboratoire de neuropsycholinguistique Jacques Lordat dans cette même université et membre senior honoraire de l'Institut Universitaire de France, a ouvert ces deux journées sur le thème des pratiques probantes. A la fin de sa présentation, il a tenu à évoquer l'actualité orthophonique de la masterisation et des retombées qu'il conviendrait, selon lui, d'en attendre. Dans les lignes qui suivent, nous présentons, avec son accord et sous son contrôle, les propos qu'il a prononcés en cette occasion.*

« Pierre Ferrand et moi-même, il y a 45 ans, au moins (un peu plus pour lui !), avons connu une époque où les cliniciens et universitaires oeuvrant dans le domaine des troubles du langage oral et écrit commençaient à se rencontrer. Ceci étant, il n'était pas, à l'époque, question d'« interdisciplinarité ». Tout au plus, pouvait-on parler de « pluridisciplinarité », c'est à dire de juxtaposition de disciplines dans l'approche d'un problème langagier particulier. Cela constitua néanmoins un premier pas important en vue d'un partage des connaissances qui faisait alors largement défaut.

Petit à petit, les « intervenants » apprirent à se fréquenter. Il y eut même des mariages,

professionnels s'entend (!), et un mouvement progressivement intégratif se développa, allant de plus en plus vers une amorce d'interdisciplinarité.

J'ai eu la grande chance de vivre cette période. De ce fait, je me considère comme un neuropsycholinguiste gâté.

Une telle évolution, tout à la fois vers davantage d'interdisciplinarité et davantage de scientificité doit être poursuivie mais elle ne doit pas se cantonner au seul domaine de la recherche, même si c'est cette dernière qui, très souvent, tire une discipline, une formation, une université vers le haut. Elle doit profiter à la formation et à l'épanouissement de tous les orthophonistes de demain.

J'ai commencé à enseigner la linguistique, la psycholinguistique et la neuropsycholinguistique à l'école d'orthophonie de Toulouse à la fin des années 60. Je commençais alors ma thèse de doctorat – sur l'agrammatisme dans l'aphasie de Broca – et j'étais donc fort motivé par le partage avec mes étudiants, dont certains étaient plus âgés que moi (!), de ce que j'observais au quotidien chez les patients qui m'étaient confiés par le Pr. André Rascol, au CHU de Toulouse-Purpan.

Je me souviens parfaitement avoir été véritablement effaré en voyant que certains

des « chargés de cours » qui intervenaient avec moi/autour de moi pour quelques heures complémentaires s'intéressaient finalement très peu aux aphasiques, aux dyslexiques, etc. De ce fait, bon nombre de cours, dès la première année, demeuraient abstraits et l'étudiant était souvent laissé « seul » à devoir tenter d'intégrer ces éléments – disparates et déconnectés les uns des autres – dans son cursus universitaire et son parcours de formation.

Parallèlement, je commençai très rapidement à participer à divers colloques et congrès d'orthophonie pour y défendre l'approche neuropsycholinguistique à laquelle je demeure toujours attaché. Dans de tels environnements, j'entendais bon nombre d'orthophonistes influents – comme mon vieil ami et complice Pierre Ferrand, natif de Castres comme moi – parler du statut d'« auxiliaire médical » de l'orthophoniste. Certes, il s'agissait là de l'appellation « officielle » de l'orthophoniste (laquelle n'avait d'ailleurs pas de statut légal depuis très longtemps !) mais l'expression me parut dès l'abord maladroite, voire erronée, ne traduisant point le caractère ambitieux – au sens noble du terme – d'une profession qui avait pour objectif de s'attaquer à la remédiation de dysfonctionnements venant affecter une fonction cognitive qui, dit-on, constitue le propre de l'homme : le langage.



Un tel programme ambitieux méritait bien mieux qu'un statut d'auxiliaire et l'orthophonie devait donc obtenir, tôt ou tard, un statut de discipline universitaire et scientifique à part entière, comme plusieurs pays étrangers – y compris francophones – l'avaient déjà bien compris. Les contacts que je développai, dès le début des années 70, avec le Québec et le reste de l'Amérique du Nord me confortèrent dans une telle position.

Les temps ont bien changé et je m'en réjouis. Vous avez donc récemment obtenu<sup>1</sup> le grade de Master et un parcours de formation plus conforme à l'ambition de la tâche qui vous incombe.

On a cru que c'était gagné au début des années 80 mais là, pirouette inouïe (!), que nous dit-on au niveau ministériel? « Oui, on vous comprend. Vous avez vraiment besoin de 4 années de formation mais votre diplôme restera au niveau « BAC+3 ». Quelle alchimie insipide et, pour tout dire, inacceptable! La « masterisation » fut finalement acceptée mais le combat est-il terminé pour autant ? Que nenni !

Certes, il faut, dans l'immédiat, organiser et optimiser la formation dans le sens qui a été « acté » par les (deux) instances ministérielles de tutelle. Cela nécessitera des efforts et la mise en place de ponts officiels – difficiles au pays des tribus gauloises ! – entre institutions et disciplines (Cf. supra). Cela demandera, en particulier, et tout particulièrement pour la préparation des mémoires de fin d'études, l'adossement des écoles d'orthophonie, devenues véritables départements universitaires, à des laboratoires de recherche reconnus

et scientifiquement pertinents, au gré des compétences variables des universités et des régions, aucune d'elles ne pouvant prétendre maîtriser l'ensemble des compétences requises par/pour une orthophonie « oecuménique et interdisciplinaire », sauf peut-être à Paris compte tenu du potentiel de la capitale en la matière, comme en bien d'autres domaines. Indépendamment de considérations géographiques, la mainmise d'une ou deux discipline(s) sur l'orthophonie, qui fut, hier, souvent la règle n'est clairement plus d'actualité !

L'obtention de départements universitaires d'orthophonie « de plein exercice », avec des locaux et une infrastructure spécifiques, devra, à terme, entraîner la création de postes d'enseignants-chercheurs en orthophonie, comme tel est le cas dans bon nombre de pays. Elle nécessitera donc la création de doctorats en Orthophonie. Certains postes universitaires ont, il est vrai, été créés dans certaines universités françaises mais via des parcours de formations doctoraux non spécifiquement orthophoniques : sciences du langage (j'y ai largement contribué), psychologie, neurosciences... Il est grand temps que l'orthophonie (comme section ou sous-section) entre au Conseil National des Universités (CNU) comme discipline à part entière. Cela prendra peut-être un certain temps mais la demande n'est pas utopique. L'Amérique du Nord l'a fait depuis belle lurette ; la Suisse l'a fait ; plusieurs pays d'Amérique Latine – dont de nombreux orthophonistes sont venus se former en Europe – l'ont fait, repartant faire mieux chez eux que ce que l'on faisait chez nous !!!

Il n'y a pas de raison non plus pour que cette discipline n'obtienne à terme – après

une période de transition – la création de véritables laboratoires de recherche de plein exercice, dûment reconnus par les instances d'évaluation de la recherche, ... Comme c'est déjà le cas ailleurs dans le monde.

Parallèlement, il convient aussi que l'évolution institutionnelle et scientifique de l'orthophonie profite à TOUTE la profession. Il y a peu de temps, un gouvernement avait envisagé la création d'une orthophonie à plusieurs niveaux et/ou vitesses. Fort heureusement, le projet est mort-né. Aux orthophonistes à présent de veiller à ce que de tels démons ne renaissent au sein même de la profession, créant des clivages entre « anciens » et « modernes », entre ceux qui ont tel diplôme et ceux qui ne l'ont pas... La profession doit être tirée vers le haut par tous ceux qui ont choisi cette voie, sans discrimination aucune.

Je sais bien que la route est encore longue mais seul compte l'objectif et celui-ci doit être l'affaire de tous afin que chacun ait sa part dans la réussite finale ».

*« Chacun en sa part et tous l'ont tout entier »*  
(« Ce siècle avait deux ans ... », Victor Hugo)

<sup>1</sup>Sans forfanterie aucune, j'ai envie de dire NOUS avons obtenu, tant j'ai été partie prenante, avec tant d'autres, qui ne sont pas tous orthophonistes, d'un tel mouvement, et ce pendant des années et des années.

